

**ARRÊTÉ DU MAIRE  
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

**ARRÊTÉ N° AR\_2023\_5280\_CC**

Monsieur Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg-en-Cotentin,

**OBJET :**

VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment son article L.2213-28,

**CHERBOURG-EN-COTENTIN**

VU le code de la route,

**ARRÊTE PORTANT NUMEROTATION DE VOIRIE  
7 RUE JACQUES PREVERT /  
30 RUE DES RESISTANTS  
COMMUNE DELEGUEE  
DE CHERBOURG-OCTEVILLE**

Vu l'arrêté n° AR\_2023\_5065\_CC du 7 décembre 2023 portant sur les délégations de fonction et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers municipaux délégués,

Vu la demande de M. et Mme Buhot en vue de leur projet immobilier, la division de la parcelle 383 AH 137 et pour être cohérent de l'adressage communal.

**ARRÊTE**

**Article 1**

Il convient d'attribuer le numéro à la parcelle concernée comme suit :  
Parcelle 383 AH 137 est divisée en deux pour obtenir les parcelles suivantes :

383 AH 1227	Conserve	Le numéro 30 Rue des Résistants
383 AH 1228		Le numéro 7

Le numéro vient en complément de : Rue Jacques Prévert – Cherbourg-Octeville–50100 Cherbourg-en-Cotentin

**Article 2**

Les dispositions du présent arrêté sont applicables à la réception de cet arrêté par le demandeur.

**Article 3**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, il pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen (3 rue Arthur Leduc BP 25086 14050 Caen cedex 4) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4**

Messieurs le directeur général des services et le directeur général des services techniques de Cherbourg-en-Cotentin, le commissaire central de police et le service de la police municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Cherbourg-en-Cotentin,

**29 DEC. 2023**

P.J. : 1 plan

Par délégation,  
le maire adjoint

**Patrice MARTIN**

